



ARCHIVES DAVID MARCHION

SUCCESSION HAINARD

Le PDC se lance à son tour dans la course

Le comité cantonal du PDC a décidé hier soir de se lancer dans la course à la succession de Frédéric Hainard au Conseil d'Etat. La désignation du candidat ou de la candidate se déroulera lors d'un congrès extraordinaire le 12 septembre, date de l'entrée du canton de Neuchâtel dans la Confédération. Le congrès sera suivi d'une torrée dans les Montagnes neuchâteloises. /comm

Deux étapes imminentes pour le dossier «route H20»

Evitement du Locle et de La Chaux-de-Fonds par la route H20: le Conseil d'Etat présentera un rapport d'information au Grand Conseil le mois prochain et une mise à l'enquête publique sera lancée en octobre. /réd

CANTON DE NEUCHÂTEL

Révisée, la loi sur l'énergie biffe l'obligation d'assainir les bâtiments

Refusée l'an dernier en votation populaire, la loi neuchâteloise sur l'énergie refait surface dans une version moins directrice. La première révision avait ravi les partis de gauche mais horrifié le camp bourgeois. Le nouveau projet abandonne le devoir de rénover les bâtiments peu ou mal isolés.

SANTI TEROL

Aux oubliettes l'obligation imposée aux propriétaires d'immeubles de faire assainir leur bien s'il est caractérisé par un mauvais bilan énergétique! Le nouveau projet de révision de la loi cantonale sur l'énergie raie l'obligation d'établir un certificat énergétique cantonal des bâtiments, le CECB, pour toute construction chauffée.

Cette nouvelle mouture laisse ainsi la liberté à chacun de décider ou non d'une rénovation, de solliciter ou non l'étiquetage énergétique de son bien. Cette astreinte était imposée dans la loi concoctée à l'époque par le conseiller d'Etat Vert Fernand Cuhe. Elle avait fait hurler la droite et les milieux immobiliers, qui la qualifiaient de liberticide. La contrainte avait motivé le lancement d'un référendum et, probablement, convaincu 65% du corps électoral à refuser (en novembre dernier) cet objet en votation populaire.

Neuf mois plus tard, le nouveau chef du Département de la gestion du territoire (DGT) livre une version assouplie du projet de loi. Texte qui est mis dès aujourd'hui en consultation auprès des partis politiques et des milieux concernés. Leurs commentaires sont attendus d'ici au 15 octobre.

Dans les grandes lignes, ce texte prévoit donc l'abandon des CECB pour les privés. «Sauf si le propriétaire sollicite une subvention de l'Etat», pour mener à bien des rénovations, indique Claude Nicati. Dans ce cas, le certificat sera exigé. Tout comme il reste imposé pour les bâtiments propriété des collectivités publiques érigés avant 1990. En deçà, «ils répondent déjà aux normes actuelles», précise le chef du DGT.

Nouveauté qui réjouira les auteurs de la motion populaire «Stop au gaspillage du pétrole», les chauffages à mazout sont proscrits des nouvelles constructions (11% des maisons construites en 2007; tendance qui serait encore à la baisse). «C'est un signal pour dire que le pétrole doit être utilisé pour des applications de plus haute valeur», dit le Conseil d'Etat. Gourmands en énergie, les chauffages électriques resteront proscrits. «Mais un maraîcher qui doit chauffer son local ne sera pas soumis à cette interdiction», différencie Claude Nicati. L'interdiction continue également de frapper les chauffeuses à gaz pour les terrasses – au grand dam des fumeurs qui se seraient fait des illusions!

Ce projet de loi (à découvrir sur le site internet de l'Etat, dès cet après-midi) a été préparé par la Commission cantonale de l'énergie. Il reprend les points non contestés de la première révision et est exempté des éléments qui ont sans doute amené à son rejet. Parmi les référendaires, on salue déjà cette nouvelle approche pragmatique, permettant un débat constructif et non plus contestataire. «C'est un projet de partenariat rendu possible par les échanges de discussion», réagit l'un d'eux. Du côté des zéloteurs du premier projet, on fait remarquer que les discussions ont été très tendues en commission, au sein de laquelle un front s'est opposé à l'idée d'une société de 2000 watts en 2050. /STE



ÉNERGIE Seuls les propriétaires qui sollicitent une subvention de l'Etat seront contraints de faire établir préalablement un certificat. (DAVID MARCHION)

Taxes d'électricité aussi revisitées

Dans la foulée de la révision de la loi sur l'énergie, le Conseil d'Etat propose d'adapter également la loi sur l'approvisionnement en électricité. Ce texte est essentiel pour les communes qui prélèvent une redevance, ou centimes additionnels, pour l'utilisation du sol. «Nous ne parlons plus d'utilisation accrue du domaine public, mais d'une taxe affectée», note Claude Nicati, chef du Département de la gestion du territoire. Cette taxe reste fixée à 1,4 centime par kilowatt/heure (kw/h), elle est donc neutre pour le budget des communes. Les montants recueillis servent exclusivement aux assainissements énergétiques des bâtiments

communaux ou à leur améliorations (chauffage, production d'eau chaude, énergies renouvelables, etc.). En parallèle, ce projet de loi règle différemment l'alimentation du fonds cantonal de l'énergie. Aujourd'hui, les villes de Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et Le Locle prélèvent 0,5 centime par kw/h. Cette taxe passera à 0,6 centime en faveur du canton. Celui-ci ristournera 0,3 centime aux localités et gardera l'autre moitié pour assainir le fonds de l'énergie. «C'est avec cet argent que nous pourrions continuer de subventionner les assainissements d'immeubles, comme les changements de fenêtres», justifie Claude Nicati. /ste

JOURNÉES DU PATRIMOINE

Les bâtiments, témoins des cycles de la vie

La 17e édition des Journées européennes du patrimoine, intitulée «Les cycles de vie», aura lieu les 11 et 12 septembre. Cette édition évoquera les bâtiments liés au cycle de vie des hommes, mais aussi celui des monuments eux-mêmes. Onze visites sont prévues dans le canton de Neuchâtel, et se feront sous plusieurs formes: promenades, portes ouvertes, balades à vélo, activités pour enfants, etc. L'entrée est généralement libre et sans inscription préalable.

Philippe Gnaegi, chef du Département de l'éducation, de la culture et des sports, explique le choix du thème: «Les étapes de la vie humaine connaissent une large variété de prolongements en architecture ou dans le domaine artistique. Le cycle de vie d'un bâtiment constitue l'un des paramètres incontournables des activités des professionnels du patrimoine.» En effet, synonyme de vie, l'essentiel du patri-



PATRIMOINE L'Abbaye de Bevaix à découvrir ou redécouvrir prochainement.

(CHRISTIAN GALLEY)

moine a vécu de nombreuses étapes ou transformations. A ce propos, Jacques Bujard, chef de l'Office cantonal de la protection des monuments et des sites,

assure que «le patrimoine fait partie intégrante de notre vie.» Et Philippe Gnaegi enchaîne: «Cet aspect culturel me semble fondamental. On vit dans une

époque où on a besoin de connaître nos attaches culturelles et patrimoniales.»

Pour ce qui est du programme, le coup de cœur de

cette année est réservé à la célébration du centenaire du crémaire de La Chaux-de-Fonds. Cet anniversaire offre une occasion de découvrir ce lieu insolite, chef-d'œuvre de l'Art nouveau.

A visiter dans le canton de Neuchâtel: les Abattoirs de La Chaux-de-Fonds; l'Abbaye, le temple et le chalet de Bevaix, ou encore le temple de Corcelles. Le Landeron présentera la Maison de Vaumarcus et le Musée de l'Hôtel de ville. A Valangin, les visiteurs pourront découvrir le «souterrain» du château lors d'une fête médiévale. Enfin, au Laténium, à Hauterive, le public pourra découvrir l'exposition «Entrez dans la tombe!»

Jura bernois: visite de la chapelle mortuaire de Sonvilier. A La Neuveville: pavillon de vignes et Centre paroissial protestant. /vhu

www.patrimoineromand.ch

En bref

■ SÉCURITÉ Nouvelles règles pour les entreprises privées

La police neuchâteloise fait savoir que les règles relatives à la création et à l'exploitation d'une entreprise de sécurité privée (elles sont 22 dans le canton) ont été renforcées. Exemple: la formation de base fera désormais l'objet d'un test de contrôle écrit. Les examens déjà prévus pour les chefs des entreprises seront quant à eux élargis à de nouveaux domaines. /réd

PUBLICITÉ

Lire, c'est comprendre. Ecrire, c'est être libre

➤➤➤➤➤➤ **Osez apprendre!**

Trop d'adultes ont des difficultés à lire et à écrire. Votre rôle est de les informer, de les aider, de les accompagner. **ASSOCIATION LIRE ET ECRIRE** cours de base dispensés dans 26 localités de Romandie

Appellez-nous au **032 914 10 81**